

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES
AUPRES DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE
(Service documentation)**

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L.756-2 du Code de l'éducation,

Vu, le décret NOR AFSZ1305827D du 16 avril 2013 nommant Monsieur Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié habilitant les ordonnateurs des Etablissements public à caractère scientifique, culturel et technique et les directeurs d'Etablissements public d'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et d'avances de ces établissements,

Vu, la Décision n° 6/2009/Direction/DAFJ en date du 9 janvier 2009.

ARRETE

Article 1 : Il est ajouté à l'article 1 les produits suivants :

- 5) Objets publicitaires.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Rennes, le 20 mai 2014

Le Directeur de l'EHESP

Laurent CHAMBAUD